

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF44

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

### ARTICLE 13

I. – Au sixième alinéa, après le mot :

« affectation »,

insérer les mots :

« d'une fraction »

II. – En conséquence, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »

la référence :

« au II de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.